



Ordre des
massothérapeutes
de l'Ontario

Mise à jour sur les vaccins contre la COVID-19

Les professionnels de la santé réglementés, y compris les massothérapeutes autorisés (MTA/MT), ont été désignés comme groupe prioritaire pour recevoir le vaccin contre la COVID-19 lors du déploiement du vaccin en Ontario. Se faire vacciner contre la COVID-19 permet de vous protéger et de protéger vos clients et la communauté dans son ensemble.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'innocuité et l'efficacité des vaccins, veuillez consulter la page de [renseignements sur les vaccins contre la COVID-19 du gouvernement de l'Ontario](#). Pour apprendre comment prendre rendez-vous pour obtenir un vaccin en tant que MTA, visitez www.ontario.ca/bookvaccine, ou consultez le site Web de votre bureau local de santé publique.

Vers la fin du mois de mai, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il accélérerait l'administration de la deuxième dose aux personnes ayant déjà reçu leur première dose. Le moment où vous recevrez votre deuxième dose dépendra de la date à laquelle vous avez reçu votre première dose, du vaccin que vous avez reçu (c'est-à-dire Pfizer, Moderna ou AstraZeneca), des quantités disponibles et de votre âge. [En savoir plus sur l'obtention de votre deuxième dose](#).

Bien qu'il soit encourageant de constater une augmentation des taux de vaccination dans l'ensemble de l'Ontario, nous rappelons aux MTA, qu'ils aient été vaccinés ou non et que leurs clients l'aient été ou non, de continuer à respecter toutes les exigences énoncées dans le document [Pandémie de COVID-19 – Conseils de pratique pour les massothérapeutes de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario pour continuer à prévenir la propagation de la COVID-19. Cela inclut le respect des exigences et des protocoles relatifs au dépistage actif](#), à l'équipement de protection individuelle (EPI) et aux autres mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI).

Les MTA sont également encouragés à soutenir la campagne de vaccination fondée sur des données probantes du gouvernement de l'Ontario. Bien que le fait de discuter en détail du vaccin contre la COVID-19 ou de donner des conseils sur les types de vaccins ne fasse pas partie



Ordre des
massothérapeutes
de l'Ontario

du champ d'exercice de la massothérapie, les MTA sont encouragés à aider à contrer l'hésitation à se faire vacciner. Les RMT peuvent orienter les clients vers leur fournisseur de soins de santé primaires (p. ex., leur médecin, leur infirmière praticienne ou leur infirmière autorisée) ou vers la [page sur les vaccins contre la COVID-19 du ministère de la Santé de l'Ontario](#) pour obtenir de l'information. L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario continuera de surveiller les directives provinciales et tiendra les MTA au courant, le cas échéant.

Les MTA sont encouragés à vérifier régulièrement [la page Web sur la COVID-19 et la FAQ sur les vaccins de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario pour obtenir les informations les plus récentes](#). Si vous avez des questions après avoir lu l'information sur notre site Web, veuillez prendre contact avec le spécialiste en pratique de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario à practicespecialist@cmto.com ou par téléphone au 416 489-2626/1 800 465-1933, poste 4124.

Je vous remercie de votre travail acharné et de votre dévouement à la protection de vos clients, des communautés et des Ontariens.